



Conseil de sécurité

UN LIBRARY

NOV 1983

Distr.
GENERALE

S/16108
2 novembre 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

~~UN/SA COLLECTION~~

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT
SUPPLEANT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général souhaite faire savoir qu'il a reçu des pouvoirs signés le 26 octobre 1983 par le Ministre des relations extérieures de la France accréditant M. Laurent Rapin en qualité de représentant suppléant de la France au conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.
